



FONDS DE COHERENCE POUR LA STABILISATION

APPEL A PROPOSITION n°06/2020 *Mobilisation Armée*

**Mise en œuvre de la Stratégie Provinciale de Stabilisation
et de son Plan d'Actions dans la zone prioritaire
« Autour de Kitshanga »**

Date limite de soumission : 06.10.2020 à 16h00

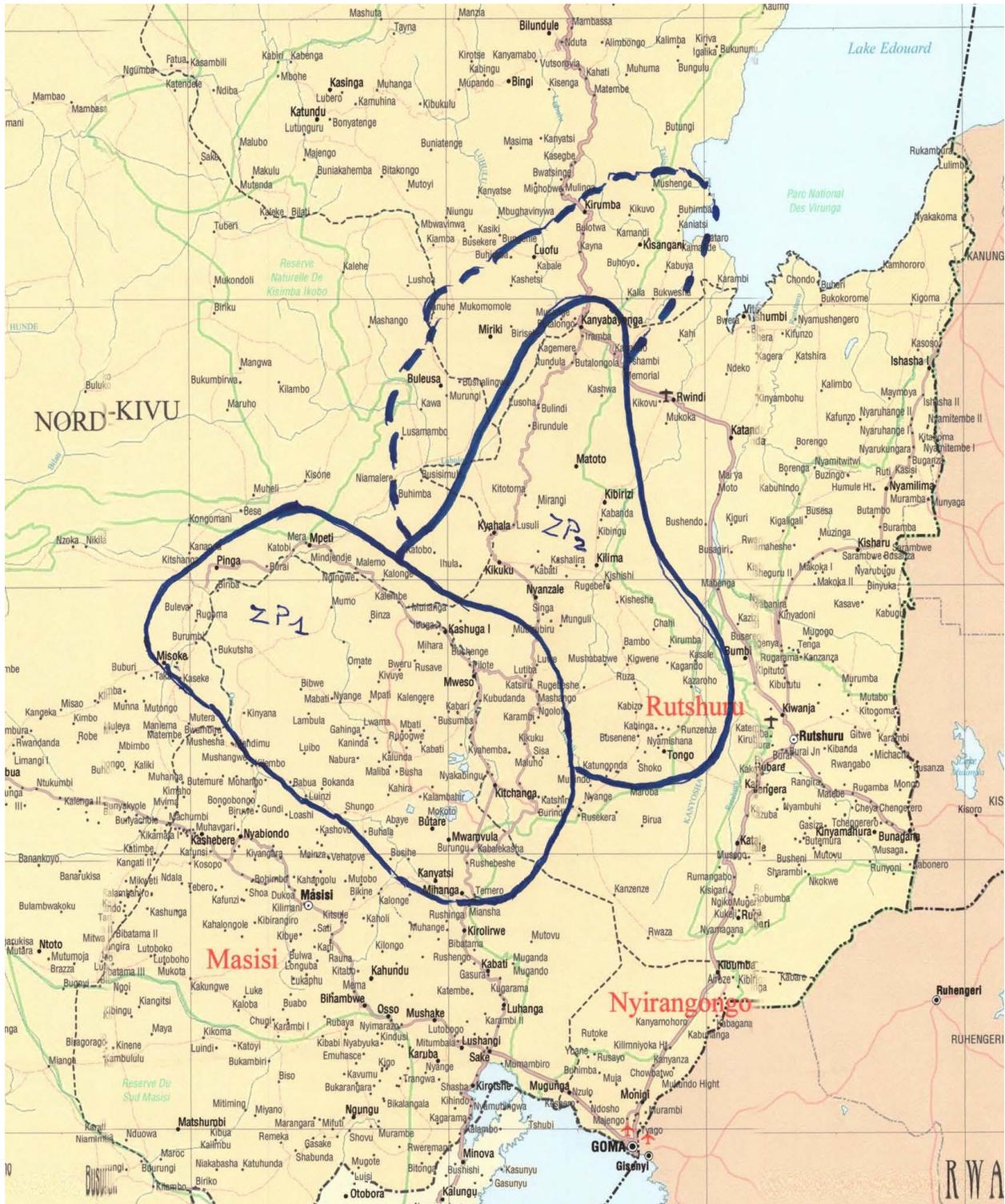
Table des Matières

1. SECTION I - CONDITIONS SPECIFIQUES.....	2
1.1.OBJECTIF.....	2
1.2.CONTEXTE.....	3
1.3.ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES	4
1.3.1. OBJECTIFS DU PROJET	4
1.3.2. COORDINATION	9
1.3.3. ENGAGEMENT POLITIQUE ET MOBILISATION DES ACTEURS	10
1.3.4. RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA SOCIETE.....	10
1.3.5. COLLABORATION ET ENCRAGE INSTITUTIONELLE.....	10
1.3.6. BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE	10
1.4.BUDGET.....	11
1.5.DUREE DU PROJET	11
1.6.COUVERTURE GEOGRAPHIQUE.....	11
2. SECTION II - CONDITIONS GENERALES	11
3. SECTION III – CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS.....	13
4. SECTION IV – CRITERES ET PROCESSUS DE SELECTION.....	14
5. SECTION V – ANNEXES	1

ACRONYMES

AA	Agent Administratif
AAP	Appel à Propositions
AG	Agent de Gestion
AGRs	Activités Génératrices de Revenus
AVECs	Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit
DD	Dialogue Démocratique
CAN	Conseil d'administration national
CAP	Conseil d'administration provincial
CET	Comité d'Evaluation Technique
DDR	Désarmement, Démobilisation et Réintégration
FCS ou Fonds	Fonds de Cohérence pour la Stabilisation
FPS	Femmes, Paix et Sécurité
HACT	Harmonised Approach to Cash Transfers
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
ISSSS	Stratégie Internationale de Soutien à la Sécurité et la Stabilisation
MONUSCO	Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en République démocratique du Congo
MoU	Protocoles d'Accord (<i>Memorandum of Understanding</i>) signé entre les Organisations des Nations Unies Participantes et l'Agent Administratif
MUSOs	Mutuelles de Solidarités
MPTF-O	Bureau des Fonds fiduciaires Multi Partenaires (<i>Multi Partner Trust Fund Office</i>)
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OP	Organisations Participantes
PNUNO	Organisations Participantes non-Nations Unies (<i>Participating Non-United Nations Organisations</i>)
PUNO	Organisations des Nations Unies Participantes (<i>Participating United Nations Organizations</i>)
RAE	Restauration de l'Autorité de l'Etat
RDC	République Démocratique du Congo
RRR	Retour, Réintégration et Relance Socioéconomique
SNU	Système des Nations Unies
SPS et PAPS	Stratégies et Plans d'action Provinciaux de Stabilisation
ST	Secrétariat Technique
STAREC	Programme National de Reconstruction et de Stabilisation
TdR	Termes de référence du Fonds de Cohérence pour la Stabilisation
UAS	Unite d'Appui à la Stabilisation

Figure 1 : Cartographie Zone « Autour de Kitshanga ».



SECTION I - CONDITIONS SPECIFIQUES

1.1. OBJECTIF

Le présent Appel à Proposition (AAP) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Provinciale de Stabilisation du Nord Kivu, de son Plan d'Action Provincial de Stabilisation (SPS/PAPS) et du programme de stabilisation de la zone prioritaire développée, à partir du SPS/PAPS, par le Secrétariat Technique du Fonds de Cohérence pour la Stabilisation (FCS). Il cible la province du Nord Kivu, avec un focus sur la zone prioritaire « Autour de Kitshanga ».

L'ISSSS est conçue pour soutenir la mise en œuvre du Programme National de Reconstruction et de Stabilisation (STAREC) de la République Démocratique du Congo (RDC) et vise à fournir des dividendes tangibles de paix et à renforcer l'engagement politique en appui au processus de stabilisation. Dans le but de rendre la Stratégie Internationale de Soutien à la Sécurité et la Stabilisation (ISSSS) opérationnelle, des interventions prioritaires sont planifiées et coordonnées par le Secrétariat Technique de l'ISSSS, composé de l'Unité d'Appui à la Stabilisation (UAS) de la MONUSCO et du STAREC. L'ISSSS définit la stabilisation comme « *un processus intégré, holistique, mais aussi ciblé permettant à l'État et à la société de construire une responsabilité mutuelle et une capacité à résoudre et freiner les moteurs directs d'un conflit, créant ainsi les conditions d'une meilleure gouvernance et d'un développement sur le long terme* ». Elle vise à résoudre les dynamiques propres au conflit à l'Est du Congo, qui sont une imbrication de dilemmes de sécurité, de mobilisation autour de la terre et de l'identité, de l'exploitation des ressources naturelles ainsi que de dynamiques régionales.

Le lancement de cet appel à proposition a été approuvé par le Conseil d'Administration National (CAN) du Fonds de Cohérence de Stabilisation en février 2020, sur recommandation du Conseil d'Administration Provincial (CAP) pour le Nord Kivu. De manière globale, le présent appel qui vise à travailler sur la mobilisation armée et s'inscrit dans le cadre de trois piliers programmatiques de l'ISSSS, à savoir le pilier 1. **Dialogue Démocratique (DD)**, le pilier 4. **Retour, Réintégration et Relance Socioéconomique (RRR)**, et le pilier 5. **Femmes, Paix et Sécurité (FPS)**, autour desquels devra être structuré le cadre logique de l'intervention mise en œuvre dans le cadre du présent AAP.

Objectif Global : La cohésion sociale inter-intracommunautaire est renforcée et le risque pour les jeunes défavorisés à rejoindre les GA est réduit.

Objectif spécifique 1 : Les conditions socio-économiques des bénéficiaires (ex-combattants, jeunes à risques, femmes, réfugiés et déplacés & communautés hôtes) sont améliorées.

Objectif spécifique 2 : Les femmes influencent et participent à toutes les étapes des processus de stabilisation et de consolidation de la paix, et sont reconnues comme actrices de changement socio-économique.

Objectif spécifique 3 : La population et l'Etat Congolais proposent et mettent en œuvre des solutions concrètes pour la transformation de la dynamique de conflit liée aux groupes armés.

Les Partenaires Techniques et Financiers qui appuient l'ISSSS – sous le patronage du gouvernement congolais et avec le concours de l'UAS/MONUSCO et du STAREC – proposent de financer des agences, fonds et programmes du Système des Nations Unies (SNU), ainsi que des Organisations non-gouvernementales internationales et nationales pour la mise en œuvre d'interventions s'inscrivant dans l'objectif spécifique listé ci-dessus. L'enveloppe globale disponible est de **3 000 000 USD pour une durée de trente (30) mois**.¹

Les propositions de projet doivent être déposées **au plus tard le 6 octobre 2020 à 16h00**, heure de Goma. Leur contenu et les modalités de dépôt sont présentés/détaillés dans la section 4.

¹Le budget total de 3 000 000 USD comprend le frais d'Agent de Gestion (l'AG) de huit pour cent (8 % soit 240 000 USD). Cela signifie que si le chef du consortium est un Organisation Participantes non-Nations United (PNUNO), le budget des partenaires d'exécution est 2 760 000 USD.

1.2. CONTEXTE

Située largement aux confins des chefferies Bashali (territoire de Masisi) et Bwito (territoire de Rutshuru), la zone prioritaire « Autour de Kitshanga » combine un ensemble de dynamiques de conflits prédominantes dans l'est de la RDC. Il s'agit notamment de tensions sociales, politiques et économiques de longue date et d'une histoire de violence alimentée par la manipulation politique de l'identité et de l'appartenance (opposant les rwandophones aux populations qui se disent autochtones), la contestation du pouvoir politique local, l'exacerbation des conflits fonciers par les migrations historiques et contemporaines, les déplacements et l'accapement des terres, et une pauvreté généralisée. Si chacune de ces questions constitue en soi un problème, ils sous-tendent et coïncident également avec une dynamique de mobilisation armée importante.

Le recrutement dans les groupes armés de l'est du Congo - Bashali et Bwito ne font pas exception - prend souvent la forme d'un mélange fluide de modèles coercitifs et volontaires. Le plus souvent, il vise les jeunes hommes et femmes, qui sont plus susceptibles de se mobiliser pour un certain nombre de raisons. Des observations récentes mettent en évidence l'importance des motivations économiques, ainsi que des pressions sociales moins visibles, qui conduisent à une « recyclage des rebelles » et à un « retour circulaire » des combattants entre le monde civil et le monde militaire.

A titre indicatif, les jeunes hommes congolais sont confrontés aux attentes sociales et normes de masculinité pour prouver leur capacité de subvenir aux besoins d'une famille pour être considérés comme des membres adultes de la société. Pourtant, plusieurs facteurs convergents, dont les déplacements forcés par l'insécurité, les différentes logiques de dépossession et déplacements (concessions, l'accapement de terres, la perturbation des normes coutumières de distribution des parcelles) font que les trajectoires de vie classiques basées sur l'acquisition de terres comme base de la subsistance familiale ont été déstructurées. Des milliers de personnes déplacées sont rassemblées dans des camps, dont la plupart ont été organisés sur une base ethnique. Ces camps reflètent certaines des lignes de fracture, notamment les conflits fonciers mais aussi les tensions inter et intracommunautaires. A cela se rajoutent les griefs liés à la répartition inégale des terres entre les populations agricoles locales et les élites détentrices de vastes plantations. Les groupes armés s'engagent dans la gouvernance foncière et les conflits de nombreuses autres manières, généralement prédatrices. Ils tentent de contrôler l'accès à la terre pour l'orienter vers la communauté et leurs intérêts propres, générer des revenus ou mettre en œuvre des ambitions ethniques et idéologiques.

L'appartenance à des groupes armés est considérée également comme une activité économique attirante pour certaines parties de la population. Il est cependant trop simpliste de voir un désir de générer des revenus uniquement en termes matériels. Les combattants de rang ne reçoivent pas beaucoup de revenus des groupes armés, car ceux-ci sont généralement répartis entre les officiers, le commandant en chef se taillant la part du lion.

Les stratégies de recrutement des groupes armés se basent également dans les narratifs identitaires axés sur l'autodéfense et le droit de faire valoir ses droits face à des menaces extérieures (souvent amplifiées), qu'il s'agisse de milices issues de communautés « rivales », d'unités militaires prédatrices, de rupture du contrat social avec le gouvernement ou d'ingérence extérieure de pays voisins. En l'absence d'un système d'éducation solide, ces arguments s'avèrent séduisants pour de nombreux jeunes chômeurs ou porteurs de biographies embourbées par les traumatismes et les pertes. Faire partie de groupes armés, c'est aussi appartenir à un groupe, avoir accès à une identité de groupe, obtenir un statut social et avoir un but dans la vie.

Les chefs de groupes armés ont souvent une compréhension délicate de ces dynamiques sociales et politiques locales et les utilisent pour attirer les jeunes dans leurs rangs, parfois avec le soutien solide des élites locales qui soutiennent les groupes armés par conviction réelle et par intérêt personnel. Une fois à l'intérieur d'un groupe armé, les jeunes sont socialisés dans la vie militaire. Cela inclut à la fois la formation d'un certain *habitus* en tant que combattant (en relevant plus tard la barre pour une démobilisation réussie et en poussant les anciens combattants à rejoindre souvent les groupes armés) mais aussi la pression du commandement et des pairs, ce qui rend difficile (et souvent sévèrement sanctionnées, y compris sur le plan social) les tentatives de défection et

de réintégration dans la vie civile. Dans un contexte où une personne de moins de 35 ans n'a un souvenir vague et insaisissable d'un passé pacifique, cela a également conduit à des processus de socialisation plus profonds dans lesquels la violence est considérée comme un mode habituel, toléré, de résolution (radicale) des conflits.

Différents développements politiques à l'échelle nationale et provinciale ont créé une fenêtre d'opportunités pour envisager une réponse intégrée à la problématique des groupes armés au Nord Kivu. Depuis l'élection du Président de la République, Félix Tshisekedi, les chefferies de Bwito et Bashali ont vu une augmentation des redditions volontaires ou spontanés des groupes armés ou combattants individuels. Ce développement positif est susceptible d'être mis en péril par l'absence d'un programme de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR) viable, disposant (i) d'une stratégie cohérente, (ii) d'un alignement institutionnel entre différents niveaux de pouvoirs et (iii) de modalités opérationnelles efficaces, tant à l'échelle nationale que provinciale.

1.3. ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES

OBJECTIFS DU PROJET

Il appartiendra aux organisations soumissionnaires de développer leurs propres stratégies d'intervention et de les justifier au regard du contexte, des dynamiques de conflit présentes dans la zone prioritaire et d'une analyse de l'enjeu sectoriel ciblé par l'AAP. Spécifiquement, il est attendu que les organisations soumissionnaires développent une approche stratégique qui tienne compte des deux enjeux suivants.

Le premier enjeu représente la mobilisation des jeunes hommes et femmes dans les groupes armés pour des motivations économiques et sociales qui conduisent à un « recyclage des rebelles » et à un « retour circulaire » des combattants entre le monde civil et le monde militaire. Les organisations soumissionnaires doivent piloter des activités socio-économiques et de subsistance, mais avec l'objectif spécifique de (ré)intégrer durablement les groupes susmentionnés dans les communautés, et de résoudre les tensions intercommunautaires. Ces activités doivent inclure un nombre de bénéficiaires issus des communautés accueillant les éléments des groupes armés, identifiés suivant des critères objectifs de vulnérabilité et une méthodologie participative.

Le deuxième enjeu à cibler consiste en l'absence d'un cadre stratégique pour l'engagement et démobilisation des groupes armés qui prends en compte les besoins et perspectives des communautés et groupes armés. Les organisations soumissionnaires pilotent un engagement politique et communautaire approfondi et continu impliquant à la fois la participation des acteurs influents et vulnérables, y compris des femmes. Il est attendu qu'à la fin du projet, les populations et l'Etat congolais, avec l'appui des organisations soumissionnaires, proposent et mettent en œuvre des stratégies viables et solutions réalistes pour la problématique des groupes armés.

Pilier 4 de l'ISSSS : Retour, Réintégration et Relance socio-économique

Objectif Global : La cohésion sociale inter-intracommunautaire est renforcée et le risque pour les jeunes défavorisés à rejoindre les GA est réduit.

Objectif spécifique 1 : Les conditions socio-économiques des bénéficiaires (ex-combattants, jeunes à risques, femmes, réfugiés et déplacés & communautés hôtes) sont améliorées.

Remarques préliminaires :

Sous le pilier RRR, des activités socio-économiques et de subsistance sont entreprises, mais avec l'objectif spécifique de (ré)intégrer les groupes susmentionnés et de résoudre les tensions intercommunautaires. L'objectif des activités visant à accroître les moyens de subsistance de ces groupes n'est pas le gain économique en soi, mais plutôt leur participation à des activités économiques avec leurs communautés d'accueil et d'autres groupes pour les empêcher de revenir à leur statut antérieur de personnes vulnérables et à risque (par exemple, en tant que

combattants, catégories à risque), ce qui constitue une étape vers le renforcement de la cohésion sociale. Cependant, les activités socio-économiques ne garantissent pas en soi l'acceptation de ces personnes par les communautés d'accueil.

Dans le cadre de cet Appel à Proposition, les activités de RRR cibleront spécifiquement la dynamique des groupes armés, y compris les ex-combattants et les populations à risque. Le recrutement dans les groupes armés prend la forme d'un mélange fluide de modèles coercitifs et volontaires, visant le plus souvent les jeunes hommes et femmes. Des observations récentes mettent en évidence l'importance des motivations économiques, ainsi que des pressions sociales moins visibles, qui conduisent à un « recyclage des rebelles » et à un « retour circulaire » des combattants entre le monde civil et le monde militaire. Il est attendu que les organisations soumissionnaires développeront une réponse qui prenne en compte ces motivations diverses de recrutement. Les interventions doivent contribuer au renforcement de la cohésion sociale et de la résilience socioéconomique des communautés locales avec un accent particulier sur les groupes susmentionnés. Les activités doivent inclure un nombre de bénéficiaires issus des communautés accueillant les éléments des groupes armés, identifiés suivant des critères objectifs de vulnérabilité et une méthodologie participative.

Les questions relatives à l'inexistence de services sociaux de base et de qualité, tels que l'éducation, les soins de santé (y compris les besoins physiques et psychosociaux) et la protection, ou l'inégalité d'accès à ces services ne seront pas inclus dans les programmes ISSSS. Toutefois, il serait important que les soumissionnaires établissent des liens avec les acteurs qui s'efforcent de renforcer ou d'offrir ces services sociaux.

Les partenaires sont en outre encouragés à élaborer un plan d'ensemble pour les interventions de RRR s'appuyant sur des partenariats externes, permettant d'envisager le rétablissement à plus long terme des moyens d'existence et le développement socioéconomique en coordination avec le Gouvernement de la RDC et le secteur privé. Par exemple, alors que les acteurs de la stabilisation se concentrent sur les groupes à risques et marginalisés et le renforcement de chaînes de valeurs spécifiques pour accroître la collaboration entre les communautés en conflit, il serait possible de s'engager avec des partenaires de développement pour réhabiliter les infrastructures ou accompagner le secteur privé à s'impliquer à travers des relations économiques durables basées sur les interactions de marché.

Orientations dans le cadre de l'objectif spécifique 1 - Activités économiques :

- La relance économique (renforcement des moyens de subsistance des populations et de leur accès aux revenus) est considérée comme un résultat intermédiaire, i.e. comme un moyen de renforcer, in fine, la cohésion sociale et la confiance entre les individus et les communautés en conflit. La création d'opportunités et la mise en place de mécanismes permettant de renforcer la collaboration entre parties en conflit – autour d'intérêts communs et partagés – sont donc des aspects essentiels. Pour respecter le principe de « Do No Harm / Ne pas Nuire », il est indispensable que les communautés et populations non-combattantes, telles que les jeunes dits « à risque », profitent également des activités génératrices des revenus et de l'appui à leur intégration socio-économique. L'objectif considère alors également et de manière spécifique les enjeux de la réintégration sociale et économique des jeunes « à risques », i.e. en rupture au sein de leurs communautés, issus des groupes armés, sans emploi et/ou en décrochage.
- En ce qui concerne les accompagnements à moyen et long terme, la majorité des jeunes préfèrent poursuivre des carrières non-agricoles tels que le commerce, la maçonnerie, la mécanique, la charpenterie ou coupe-couture. Cependant, des études de marchés démontrent que les filières agricoles sont les plus porteuses. Il existe également des opportunités non-strictement agricoles dans la chaîne de valeur agricole, tels que le transport, revente et transformation. Des activités génératrices de revenu agricoles pourraient alors être combinées avec des Activités Génératrices de Revenus (AGRs) non-agricoles. Il est attendu des organisations soumissionnaires qu'elles présentent dans leurs propositions 1)

les liens qui seront établis avec l'objectif spécifique du projet et 2) les approches et les stratégies qu'elles utiliseront pour renforcer de manière directe et ciblée la cohésion sociale, la collaboration entre individus, groupes et communautés en conflit et la réintégration des jeunes « à risques ».

- Formation professionnelle dans un domaine qui a été sélectionné en consultation avec les bénéficiaires et sur la base d'une évaluation du marché. Ces formations porteront également sur les compétences nécessaires dans la vie courante, la gestion financière, la prévention des conflits, etc.
- Les activités de relance économique peuvent d'également s'appuyer sur des groupes d'épargne comme les MUSO ou Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVECs) existantes mises en œuvre par des différents partenaires, y compris par les projets *Njia Za Makubaliano* et *Pamoja Kwa Amani Maendeleo* financé par le FCS.
- Des activités de relance économique à long terme peuvent être combinées avec des activités à court terme et temporaires, e.g. reconstruction des routes de déserte agricole à travers des activités à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) mais avec objectif de renforcer la cohésion sociale intra et/ou intercommunautaire.
- Il existe également un manque d'accès aux services financiers et les services financiers officiels restent inexistant dans la zone. Le manque de services de microfinance et des caisses d'épargne-crédit réduit les opportunités d'investissement, surtout pour le petit commerce qui est une filière que préfèrent les ex-combattants de la zone. Les activités de microfinance pourraient être combinées avec des caisses d'épargne et les mutuelles de solidarité, ce qui renforcera également la cohésion et intégration sociale.
- Promouvoir l'autonomisation des femmes vulnérables à travers la création des AGRs et en facilitant leur accès aux services financiers et sociaux de base, notamment la mise en place des : caisses de résilience, AVECs, les Mutuelles de Solidarités (MUSO), etc...
- En outre les interventions permettant de faciliter l'accès des femmes et des groupes à risque aux terres agricoles peuvent être considérées, en tenant compte de l'importance d'assurer un accompagnement technique spécialisé, à travers l'intervention des services spécialisés et/ou la promotion de (pré)coopératives agricoles. Les activités pouvant assurer un accès de manière durable (sécurité foncière) seront spécialement valorisées.

Orientations dans le cadre de l'objectif spécifique 1 - Activités sociales :

- Les soumissionnaires doivent intégrer dans leurs propositions des interventions qui visent le renforcement de la cohabitation pacifique et de la résilience à travers les activités de réintégration sociale et économique ciblant les membres des groupes à risque tels que les jeunes et ex-miliciens. Afin de briser le cycle des retours circulaires entre les mouvements insurrectionnels et la vie civile, les interventions doivent apporter les dividendes de la paix à la fois aux groupes à risque et communautés.
- Consultations au sein et entre des communautés, avec des jeunes à risques, et avec des (anciens) combattants pour développer les orientations précises pour l'approche de réintégration choisie.
- Appui aux groupes de jeunes existants, les associations de bénévoles et les groupes de femmes dans les activités récréatives et promotion de la paix.
- Mentorat auprès des organisations de jeunesse existantes pour leur permettre de jouer un rôle actif dans la consolidation de la paix et de réconciliation, et pour identifier et soutenir les personnes telles que les jeunes à risque.
- Formation à l'éducation civique, au leadership et à la résolution pacifique des conflits afin de renforcer la capacité des jeunes femmes et des jeunes hommes à analyser de manière critique les messages véhiculant la violence.
- Appui au développement des normes et identités de masculinité positive pour défavoriser le recrutement des jeunes dans les groupes armés.

- Les personnes touchées par la violence ont un accès à des activités qui facilitent le processus de gestion des expériences de détresse et ont accès à des activités de soutien psychosocial, y compris l'orientation vers des soins spécialisés.
- Le renforcement progressif de la cohésion sociale des groupes à risque et des femmes vulnérables pourrait également être envisagés.

Pilier 5 de l'ISSSS : Femmes, Paix et Sécurité

Objectif spécifique 2 : Les femmes influencent et participent à toutes les étapes des processus de stabilisation et de consolidation de la paix, et sont reconnues comme actrices de changement socio-économique.

Remarques préliminaires :

Les femmes restent encore exclues des processus politiques et de paix, en raison de lois discriminatoires, de stéréotypes sociaux et d'obstacles institutionnels. Même dans les cas où elles jouent un rôle déterminant dans la négociation et le maintien de la paix, leur contribution est rarement visible. Le genre est un concept transversal dans toute intervention de stabilisation, par conséquent, les soumissionnaires doivent assurer une transversalité et une coordination des interventions genre avec les autres objectifs spécifiques s'articule autour des piliers ISSSS. Les interventions doivent faciliter la promotion de la représentativité et de la participation des femmes et des jeunes dans la réalisation de chaque objectif spécifique du projet. Veiller à la désagrégation des données par sexe et par âge en fonction de chaque objectif spécifique du projet lors de la mise en œuvre des activités, y compris la budgétisation sensible au genre.

Orientations dans le cadre de l'objectif spécifique 2 :

Les interventions dans le cadre de cet objectif spécifique doivent contribuer à la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU. Elles doivent promouvoir la participation active, tant qualitative que quantitative dans la prévention des conflits, et dans le processus de prise de décisions en matière de transformation des conflits, de maintien de la paix et de la stabilité. Spécifiquement, les interventions doivent promouvoir la participation active des femmes et jeunes femmes dans les activités de relance socio-économique, cohésion sociale et dialogue démocratique, tels que visées par les objectifs de ce projet :

- Améliorer la participation et l'accès limités des femmes aux processus de paix en renforçant et en soutenant leur participation aux négociations de paix à tous les niveaux et à toutes les étapes : en faisant mieux entendre leur voix et leurs préoccupations, en plaidant en faveur de processus plus participatifs, en entreprenant des projets conjoints, en échangeant des expériences, en constituant des réseaux et en établissant des relations avec d'autres réseaux de femmes médiatrices.
- Consulter et soutenir les efforts des femmes qu'elles mènent pour mettre fin aux hostilités et de promouvoir le dialogue et la compréhension. C'est aussi une obligation liée à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité (paragraphe 8).
- Intégrer les femmes et les acteurs de la société civile dans les pourparlers préliminaires et des accords qui s'effectuent dans la confidentialité. Elles pourront alors exprimer leurs besoins et leurs préoccupations pendant ces négociations lorsque des pourparlers officiels sont lancés pour examiner les causes du conflit. La plupart des processus de paix visent à mettre fin à la violence—ou la violence politique—mais ne reconnaissent pas les différentes formes de violence subies par les femmes et les minorités, laissant la situation inchangée et ne considèrent pas les inquiétudes de la moitié de la population en matière de sécurité.
- Faire appel à des médiatrices compétentes ou à des réseaux établis peut être un bon point de départ pour que les dirigeants se rendent compte combien il est important d'inclure l'ensemble de la population.

L'autonomisation des femmes dans les situations de crise et de conflit doit être l'un des outils centraux dans un processus de paix.

- Les interventions doivent promouvoir une sensibilité accrue des femmes, des organisations des femmes, des hommes et des autorités locales sur des normes sociales et les rôles de genre positifs. Dans la même optique, des forums/espaces de discussions autour des normes et rôles de genre doivent être mis en place, dynamisés et renforcés dans les communautés.

Pilier 1 de l'ISSSS : Dialogue Démocratique

Objectif spécifique 3 : La population et l'Etat Congolais proposent et mettent en œuvre des solutions concrètes pour la transformation de la dynamique de conflit liée aux groupes armés.

Remarques préliminaires :

Dans le cadre du Pilier 1 de l'ISSSS, le Dialogue Démocratique est entendu comme un champ d'intervention à part entière (et non comme une stratégie transversale applicable à l'ensemble des piliers de l'ISSSS²) qui cible de manière spécifique la transformation des conflits violents les plus saillants. Dans le cadre de cet AAP, les activités de dialogue démocratique cibleront spécifiquement la dynamique des groupes armés.

Les initiatives des organisations nationales et internationales de consolidation de la paix dans ce domaine ont déclenché un nombre plus important de redditions volontaires ou spontanés des groupes armés ou combattants individuels. En revanche leur ancrage dans la durée exige un engagement politique plus fort et des actions concrètes – de la part du gouvernement. Dans ce contexte, il s'impose de définir une nouvelle approche de DDR qui tient compte des erreurs des interventions de DDR passées, s'éloigne d'une perspective technique et individuelle de DDR et adopte une approche véritablement politique et communautaire du DDR. Une telle approche doit accorder une place centrale aux communautés locales et aux combattants eux-mêmes. Il est attendu qu'à la fin du projet, les populations et l'Etat congolais, avec l'appui des organisations soumissionnaires, proposent et mettent en œuvre des solutions pour la problématique des groupes armés. Les activités de dialogue interviendront en appui aux activités de RRR défini sous objectif spécifique 1.

Orientations dans le cadre de l'objectif spécifique 3 :

- Le dialogue démocratique est organisé sur la base d'analyses des conflits sensible au genre qui sont menées de manière permanente (i.e. tout au long du cycle de mise en œuvre) et participative (implication directe des communautés, de leurs leaders et des parties prenantes au conflit, au niveau local, provincial et national). Le processus est inclusif et traite de manière ciblée les dynamiques des conflits identifiées dans la zone prioritaire.
- Dans le cadre de cet AAP, le dialogue se concentre essentiellement sur la dynamique de conflit « Dilemmes Sécuritaires » lié à la dynamique des groupes armés. Plus spécifiquement, les activités proposées peuvent comprendre plusieurs volets :
 - Premièrement, des activités de dialogue interviendront en appui aux activités de RRR définies sous l'objectif spécifique 1. L'un des défis concernant les programmes de réintégration et réinsertion est la faible implication des communautés, bénéficiaires et autorités étatiques locales dans la mise en œuvre de ces projets. Les interventions peuvent cibler la participation des communautés et autorités dans la conception, mise en œuvre, et suivi des activités de RRR.

² Lorsqu'il est considéré comme une stratégie transversale, le Dialogue ne cible pas les conflits de manière spécifique, mais fonctionne comme un outil de consultation, de participation et de collaboration nécessaire au renforcement de la gouvernance des différents secteurs ciblés par les autres piliers de l'ISSSS (gouvernance foncière, sécuritaire, locale, judiciaire, etc.). Le dialogue permet alors de renforcer la participation des populations, l'inclusivité de la gouvernance de ces secteurs ainsi que la redevabilité des autorités/services qui en ont la charge.

- Le deuxième enjeu cible consiste dans l'absence d'un cadre stratégique pour l'engagement et démobilisation des groupes armés qui prends en compte les besoins et perspectives des communautés et groupes armés. Les organisations soumissionnaires pilotent un engagement politique et communautaire approfondi et continu impliquant à la fois la participation des acteurs influant et vulnérables, y compris des femmes. Il est attendu qu'à la fin du projet, les populations et l'Etat congolais, avec l'appui des organisations soumissionnaires, proposent et mettent en œuvre des solutions pour la problématique des groupes armés.
- Troisièmement, le dialogue et la médiation avec les groupes armés en intégrant les perspectives et besoins des communautés affectées par la dynamique des groupes armés et s'appuyant sur les dialogues organisés précédemment par des différents acteurs. Ces dialogues comprendront le suivi des engagements pris et feuilles de routes développées.
- A cet égard, il est attendu que le ou les consortiums sélectionnés tiennent compte particulièrement du travail effectué ces dernières années par les projets *Pamoja kwa Amani na Maendeleo* et *Njia Za Makubaliano*.
- Les parties prenantes au conflit (i.e. ayant une influence directe, positive et/ou négative, sur le conflit), femmes et hommes, au niveau local, provincial, national et/ou régional sont au centre du processus de dialogue. Ils développent une vision collective des causes des conflits qui les opposent et identifient de manière collégiale les pistes de solution et de transformation de ces conflits.
- Un dialogue démocratique qui réussit ne peut avoir lieu sans la participation active des jeunes femmes et des femmes. Celles-ci doivent non seulement être impliquées durant l'activité de dialogue démocratique en elle-même, mais également en amont, durant tout le processus de préparation et de consultation antérieur.

COORDINATION

Les organisations devront démontrer une connaissance précise des interventions récentes, en cours ou planifiées dans la zone, dans les domaines d'intervention ciblés par cet AAP. Leurs propositions seront évaluées en tenant compte de leur coordination, de leur complémentarité et de leur capacité à capitaliser sur ces interventions récentes, en cours ou planifiées. Il existe un certain nombre de programmes alignés à la stratégie ISSSS avec des activités complémentaires. Les soumissionnaires sont invités à proposer une stratégie de coordination qui correspond aux objectifs de la stratégie ISSSS, et qui sera menée en appui au rôle de facilitation de la coordination que remplira le secrétariat technique (UAS et STAREC).

Par ailleurs, parmi d'autres projets pertinents dans la zone de mise en œuvre, il est demandé aux soumissionnaires d'établir des complémentarités avec les projets suivants, de tenir compte des leçons apprises de leur mise en œuvre et de s'appuyer sur leurs acquis :

Figure 2 : Projets alignés

Nom du Projet	Partenaire	Objectif
Accès à la sécurité alimentaire, ressources et marchés (FARM) / Tujenge Kwa Utulivu	Consortium Mercy Corps	Améliorer la stabilité des hommes, des femmes, des garçons et des filles en renforçant la gouvernance foncière et l'accès à la terre, ainsi qu'en créant un environnement de marché plus efficace et plus inclusif.

Cycle I programme Fonds pour la Paix et la Stabilisation III	Fonds pour la Paix et la Stabilisation III	Développement des infrastructures fonctionnelles pour la paix et la stabilisation.
Jeunes Outillés pour la Paix / Vijana wenye nguvu kwa amani	Consortium Conseil Danois pour les Refugiés (DRC)	Accroître la participation des jeunes dans les processus de dialogue communautaire ; renforcer la capacité des jeunes dans l'analyse et gestion de conflits et la consolidation de la paix et établir une base pour la résilience économique des jeunes à travers la planification individualisée et le soutien en moyens de subsistance.

ENGAGEMENT POLITIQUE ET MOBILISATION DES ACTEURS

Les organisations doivent développer une stratégie d'engagement politique et mobilisation des acteurs pour répondre aux enjeux de stabilisations et dynamiques des conflits. Cette stratégie doit être basée sur une analyse des acteurs ayant une influence (positive et/ou négative) sur les dynamiques de conflit, leurs intérêts, leurs positions et leurs rôles (potentiel/attendu) dans le processus de stabilisation/transformation du/des conflits. Spécifiquement, et dans le cadre des enjeux ciblés par le présent AAP.

RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA SOCIETE

La participation active des organisations de la société civile congolaise (ONGs, centres de recherche, etc.) dans la conception et la mise en œuvre des interventions et la représentation de minimum **une ONG congolaise (avec expérience dans la zone) en tant que membre à part entière des consortiums est obligatoire**. Les capacités techniques et organisationnelles de ces organisations, leur implantation dans les zones d'intervention, la stratégie de partenariat et de renforcement de capacités constituent des éléments d'évaluation des appels à proposition.

COLLABORATION ET ANCRAGE INSTITUTIONNEL

Les capacités des soumissionnaires et la qualité de leur stratégie de collaboration 1) avec les autorités congolaises au niveau local, provincial et national et 2) avec les sections substantives de la MONUSCO (en particulier avec la section des Affaires Civiles) constituent également un élément d'évaluation des appels à proposition. En outre, les organisations ayant une expérience dans la mise en œuvre de programmes de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes sont encouragées à poser leur candidature dans le cadre du consortium.

BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE

Un pourcentage de minimum 15% du budget total doivent répondre de manière ciblée et spécifique aux enjeux de l'égalité des sexes/genre. Il est recommandé aux organisations soumissionnaires de présenter de manière claire, dans leur budget détaillé, les montants qui seront alloués à cette intégration transversale du genre avec des explications narratives. Il est fortement recommandé d'intégrer à temps plein ou à temps partiel un expert en matière de genre dans le cadre du projet.

BUDGETISATION SUIVI ET EVALUATION

Sur base d'un système de Suivi-évaluation- redevabilité et apprentissage fort, le soumissionnaire doit affecter un minimum de 5% du budget total aux activités de suivi-évaluation, qui comprennent :

- Collecte de données au début et à la fin du projet (baseline, endline) et une collecte de données semestrielle
- Coûts d'une évaluation indépendante à la fin du projet
- Chaque consortium doit avoir au moins un agent de suivi et d'évaluation à plein temps.

De plus, chaque partenaire du consortium doit avoir au moins un point focal de S&E responsable de la collecte et vérification des données.

BUDGETISATION DESTINE A VISIBILITE ET COMMUNICATION

Il est recommandé aux organisations soumissionnaires de prendre en compte une allocation budgétaire pour assurer la communication et la visibilité du projet dans le cadre de la stratégie ISSSS/STAREC. Il est recommandé d'intégrer à temps partiel un expert en matière de communication dans le cadre du projet.

1.4. BUDGET

L'appel à proposition vise à financer un projet d'une durée maximale de 30 (trente) mois, pour un montant total de **3.000.000 \$**.³

Objectif spécifique	Pilier ISSSS	Répartition des fonds
Objectif spécifique 1 : Les conditions socio-économiques des bénéficiaires (ex-combattants, jeunes à risques, femmes, réfugiés et déplacés & communautés hôtes) sont améliorées	Pilier 4	70%-80%
Objectif spécifique 2 : Les femmes influencent et participent à toutes les étapes des processus de stabilisation et de consolidation de la paix, et sont reconnues comme actrices de changement socio-économique	Pilier 5	10%-20%
Objectif spécifique 3 : La population et l'Etat Congolais proposent et mettent en œuvre des solutions concrètes pour la transformation de la dynamique de conflit liée aux groupes armés	Pilier 1	6 %-10%

1.5. DUREE DU PROJET

La durée de ce contrat est de 30 mois, incluant les phases de lancement et de clôture du projet. **Les partenaires sont fortement encouragés à prévoir au moins 24 mois, voire plus si possible, pour la mise en œuvre opérationnelle sur le terrain.**

1.6. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

L'appel à proposition cible, dans la province du Nord-Kivu, la zone prioritaire suivante « Autour de Kitshanga », en particulier l'ensemble des chefferies et groupements de Bashali et Bwito et la localité de Pinga. Il appartient aux soumissionnaires de proposer un ciblage géographique répondant aux dynamiques de conflit dans la zone concernée par rapport à l'objet du projet. La sélection finale des zones d'intervention se fera cependant en consultation avec le secrétariat technique et des communautés ciblées. Les soumissionnaires doivent articuler une stratégie géographique cohérente établissant les liens entre les piliers ISSSS visés par ce projet en créant des synergies entre les objectifs spécifiques visés, assurant un équilibre entre d'une part la portée géographique et d'autre part l'impact et la durabilité des interventions.

2. SECTION II - CONDITIONS GENERALES

³ Le budget total de 3 000 000 USD comprend le frais d'Agent de Gestion (l'AG) de huit pour cent (8 % soit 240 000 USD). Cela signifie que si le chef du consortium est un Organisation Participantes non-Nations United (PNUNO), le budget des partenaires d'exécution est 2 760 000 USD.

2.1 Éligibilité des soumissionnaires

Les contributions au FCS seront utilisées pour financer des projets réalisés par des Organisations des Nations Unies participantes (PUNO) et/ou des Organisations Participantes non-Nations Unies (PNUNO).

a. Critères d'éligibilité pour les Organisations Participantes des Nations Unies (PUNO)⁴ (consortium lead)

Pour être éligibles, elles doivent :

- Être accréditée auprès des autorités compétentes en RDC ;
- Avoir signé le mémorandum intitulé « Memorandum of Understanding » (MoU) avec l'Agent Administratif (AA) ;
- S'engager à assumer l'entière responsabilité programmatique et financière des fonds lui étant décaissés par l'AA ;
- Exercer ses activités en conformité avec les règlements, règles, directives et procédures qui lui sont applicables, en utilisant des modalités de mise en œuvre standard ;
- Pour les anciens partenaires du FCS, un nouveau financement ne sera octroyé que si le partenaire a démontré une performance adéquate en rapport avec l'atteinte des fonds selon l'outil des performances ;
- Démontrer une expérience d'au moins trois ans dans la mise en œuvre, en RDC, de projets dans les domaines d'intervention ciblés par cet AAP et dans la gestion de budgets similaires comme proposé dans la note conceptuelle ;
- Inclure les organisations congolaises dans la conception et la mise en œuvre de l'intervention et assurer qu'au minimum une organisation congolaise soit membre à part entière du consortium soumissionnaire.

b. Critères d'éligibilité pour les Organisations Participantes non-Nations Unies (PNUNO) (consortium lead)

Pour être éligibles à être lead de consortium, elles doivent :

- Obtenir une note d'un moins 70% lors de la micro-évaluation des capacités de gestion financière et administrative réalisée par la Cellule FCS et l'Agent de Gestion (AG), ou par une agence partenaire respectant l'approche harmonisée pour le transfert d'espèces (HACT – Harmonised Approach to Cash Transfers) ;
- Disposer de capacités opérationnelles démontrées ;
- Disposer d'une reconnaissance juridique dans leur pays d'origine ;
- Disposer de la reconnaissance administrative d'exercer en RDC
- S'engager à assumer la responsabilité programmatique et financière pour les fonds décaissés par l'AA à travers de l'AG ;
- Disposer en RDC des ressources matérielles et humaines nécessaires à la mise en œuvre des projets concernés par les AAP ;
- Avoir réalisé au cours des deux dernières années au moins un audit financier par des cabinets d'audit reconnus avec une bonne réputation (le rapport d'audit sera joint au dossier de candidature) ;
- Disposer d'un compte bancaire au nom de la PNUNO dans une banque reconnue ;
- Être ou s'engager à travailler avec au moins, un PNUNO nationale éligible au FCS ;
- Être considéré par la Cellule FCS et l'AG à risque « faible » ou « modéré » ;
- Pour les anciens partenaires du FCS, un nouveau financement ne sera octroyé que si le partenaire a démontré une performance adéquate en rapport avec des fonds selon l'outil de performances.

c. Critères d'éligibilité pour les organisations membres des consortiums (sans en assurer le leadership)

⁴ Veuillez consulter la page 29 du manuel d'opérations version 2020

- Pour les PUNO : avoir signé le « *Memorandum of Understanding between Participating UN Organizations and the United Nations Development Programme regarding the Operational Aspects of a DRC Stabilization Coherence Fund* » au plus tard à la date de soumission de l'appel à proposition.
- Pour les PNUNO : disposer d'une reconnaissance juridique dans le pays d'origine et disposer de la reconnaissance juridique nécessaire pour exercer en RDC, au plus tard à la date de soumission de l'appel à proposition.

2.2 Eligibilité des coûts

Les coûts et les dépenses éligibles sont présentés et détaillés dans les lignes directrices budgétaires qui est joint au courriel de lancement.

3. SECTION III – CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS

3.1 Contenu et constitution des dossiers

Utilisant les orientations de forme et de contenu détaillées dans ce document, les soumissionnaires présenteront leur dossier de proposition comprenant une fiche signalétique, une présentation narrative, un cadre logique et un budget détaillé et récapitulatif et un dossier administratif complet. Les propositions financières seront élaborées sur base des lignes directrices budgétaires du FCS, annexées à ce document. Le non-respect des indications présentées dans ce document et dans ses annexes constitue un facteur de rejet des appels à proposition transmises au Secrétariat technique du FCS, sans recours possible pour les soumissionnaires concernés.

Les appels à proposition seront rédigés en français et comprendront 3 principales parties (voir ci-dessous) :
Veuillez utiliser les canevas appropriés pour le document de projet, le budget, le cadre logique et la théorie du changement.

1. Proposition technique
 - a. Document de projet
 - b. Cadre Logique
 - c. Théorie de changement

NB : Libre aux organisations soumissionnaires de définir leur propre logique d'intervention à partir des éléments mentionnés dans cet appel, pour autant que le projet soit compatible avec la logique d'intervention générale de la stratégie ISSSS et son cadre de suivi et évaluation global. Les propositions techniques seront autant évaluées sur leur pertinence, leur cohérence interne, la clarté de la logique d'intervention que sur leur alignement à l'ISSSS.

2. Proposition financière
 - a. Budget détaillé et récapitulatif en dollars US
3. Dossier administratif complet
 - a. Fiche de renseignement relative à l'organisation soumissionnaire ;
 - b. Fiche de renseignement relative au(x) partenaire(s) du projet ;
 - c. Copie des statuts de l'organisation soumissionnaire, certifiés conformes à l'original ;
 - d. Copie de la déclaration d'enregistrement ou équivalent selon la législation en vigueur dans le pays d'implantation de l'organisation ;
 - e. Organigramme ;
 - f. Dernier rapport d'audit externe réalisé en RDC ;

- g. Budget prévisionnel pour l'exercice en cours, faisant apparaître la liste des financements approuvés, en indiquant si possible s'ils sont acquis, sollicités ou à solliciter.

3.2 Modalités de dépôt des dossiers

Les soumissionnaires ou consortiums soumissionnaires fourniront six (6) exemplaires du dossier d'appel à proposition, comprenant la fiche signalétique du projet, la partie narrative, le cadre logique synthétique ainsi que le budget détaillé et récapitulatif et six (6) exemplaires du dossier administratif.

La version papier des appels à proposition et du dossier administratif devra être réceptionnée le 6 octobre 2020 (16h00 heure de Goma) à l'adresse suivante :

Secrétariat Technique du FCS

S/c Unité d'Appui à la Stabilisation (UAS)
MONUSCO Bureau de Terrain Goma (TMK)
Bureau de Goma

A l'attention du Coordinateur provincial de l'UAS au Nord Kivu.

Les dossiers complets seront placés dans **une seule enveloppe** fermée et cachetée avec l'adresse du Secrétariat Technique du FCS et avec le libellé « Nom de l'organisation soumissionnaire - Réponse à l'Appel à proposition n°06/2020 – Nord-Kivu – Mobilisation armée. A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Les dossiers d'appel à proposition seront également envoyés par voie électronique aux adresses suivantes :

À :

- Caitlin Hannahan: caitlin.hannahan@one.un.org
- Yves Birindwa: yves.birindwa@one.un.org

CC :

- Rebecca Camp : camp@un.org
- Suni Matabaro : starecnk@gmail.com
- Miriam Izquierdo: izquierdo2@un.org

En cas de conflit, la date et heure de dépôt de la version papier feront foi.

- Les partenaires sont invités à soumettre leurs questions à la Cellule FCS (caitlin.hannahan@one.un.org) et au Secrétariat Technique en Nord Kivu (starecnk@gmail.com, camp@un.org et izquierdo2@un.org) le 6 octobre à 16h00. Ces questions recevront ensuite une réponse collective sous forme de FAQ (*Frequently asked questions*) par le biais d'un courriel.

4. SECTION IV – CRITERES ET PROCESSUS DE SELECTION

La sélection des organisations soumissionnaires sera organisée en plusieurs étapes :

- 1) Le ST Provincial en Nord Kivu réceptionne les dossiers et vérifie (i) qu'ils soient conformes et complets (regardant des indications/exigences de forme présentées dans l'AAP) et (ii) que les organisations soumissionnaires soient éligibles ;

- 2) La Cellule FCS organise un examen préalable avec l'appui d'experts thématiques et de l'AG chargés de fournir une grille d'évaluation pour chaque soumission. Les recommandations techniques et thématiques, et les résumés de chaque proposition issue de cet examen préalable sont soumis au STP ;
- 3) Le ST Provincial constitue le Comité d'Évaluation Technique (CET) et transmet à ses membres une copie des dossiers validés et conformes. Les membres du CET signent une déclaration d'impartialité et de confidentialité ;
- 4) Les membres du CET prennent une décision en évaluant (i) les capacités et l'expérience des organisations soumissionnaires dans la mise en œuvre de l'approche l'ISSSS et (ii) la qualité du dossier soumis, en utilisant des grilles d'évaluation standards déjà soumises par la Cellule FCS. Le partenaire sélectionné à l'issue de ce processus est alors invité à soumettre une proposition plus détaillée.
- 5) La Cellule FCS, par voie électronique, notifie les organisations dont les propositions n'ont pas été retenues.

Le calendrier indicatif pour le processus de sélection est présenté dans le tableau ci-dessous :

Eta pe	Intitulé	Responsable	Semaines/ jour	Date limite
1	Lancement des Appels à Proposition (AAP)	Secrétariat		1 septembre 2020
2	Soumission des propositions	Soumissionnaires	5	6 octobre 2020
3	Examen et sélection d'AAP, et notification de la décision aux soumissionnaires	CET / ST	1	13 octobre 2020
4	Réunion avec les partenaires sélectionnés	ST	2 jours	15 octobre 2020
5	Appui à la finalisation de la proposition complète	Secrétariat Provincial	3	5 novembre 2020
6	Approbation finale et communication des décisions	Secrétariat Provincial	1	12 novembre 2020
7	Contractualisation avec le soumissionnaire retenu et décaissement de la première tranche	Sec/MA/MTPF-O	en accord avec le partenaire sélectionné	1 janvier 2020

5. SECTION V – ANNEXES

Veillez utiliser les canevas appropriés pour le document de projet, le budget, le cadre logique et la théorie du changement.

Annexe 1 - Fiche de renseignements relative au soumissionnaire

- Nom complet de l'organisme :
- Acronyme :
- Adresse postale : (à laquelle toutes les correspondances concernant ce projet devront être envoyées)
- Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale)
- Téléphone :
- Adresse électronique :
- Site internet :
- Objet de l'organisme :
- Zone(s) d'intervention en RDC et dans les 3 provinces de l'Est :
- Domaine (s) d'intervention :
- Expériences dans la mise en œuvre, en RDC, de projets dans les domaines d'intervention ciblés par cet AAP et dans la gestion de budgets similaires de la note conceptuelle :
- Appartenance à des collectifs, réseaux, plates-formes :
- **Personne(s) de contact pour ce projet :**
 - Référent technique : (nom, téléphone et adresse e-mail)
 - Référent financier : (nom, téléphone et adresse e-mail)
 - Référent administratif : (nom, téléphone et adresse e-mail)
 - Nom, prénom et qualité de la personne responsable du dossier de la demande de financement (Joindre au dossier administratif la liste des personnes habilitées à signer les conventions et tout autre document officiel pour l'association) :
 - Nom et prénom du directeur exécutif (ou équivalent) :
- Engagement à assumer l'entière responsabilité programmatique et financière des fonds lui étant décaissés par l'Agent administratif du FCS
- Organigramme du Consortium (si applicable)

Annexe 2 – Fiche de renseignements relative au(x) partenaire(s) du projet

Le soumissionnaire confirme que l'ensemble des partenaires impliqués dans cette proposition ont été consultés et ont donné leur accord pour leur participation.

Préciser le nombre total de partenaires impliqués dans le projet, et pour chacun d'eux compléter les informations suivantes :

- Nom complet de l'organisme :
- Acronyme :
- Adresse postale :
- Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale)
- Téléphone :
- Adresse électronique :
- Site internet :
- Personne(s) de contact pour ce projet :
- Nom et prénom du directeur exécutif : (ou équivalent)

- Objet de l'organisme :
- Principaux domaines d'intervention :
- Ressources humaines :
- Budget total annuel en USD :
- Principaux donateurs :
- Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc. :
- Historique et nature de la coopération avec le/les partenaire(s) : liens institutionnels et contractuels
- Rôle et implication dans la préparation du projet proposé :
- Rôle et implication dans la mise en œuvre du projet proposé :
- Expérience d'actions similaires en fonction de son rôle dans la mise en œuvre du projet proposé :